



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de
la Ville de Malartic du mardi, 8 décembre 2015, tenue au 901, rue
Royale à Malartic, à 19 h 30**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

Monsieur le maire, Martin Ferron, préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général;
Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier;
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer un moment de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2015-12-407**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2016;
- 3.0.- Adoption du plan triennal des immobilisations 2016-2017-2018;
- 4.0.- Adoption du *Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic;*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 5.0.- Adoption du *Règlement numéro 860 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2016;*
- 6.0.- Adoption du *Règlement numéro 861 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2016;*
- 7.0.- Adoption du *Règlement numéro 862 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2016;*
- 8.0.- Adoption du *Règlement numéro 863 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2016;*
- 9.0.- Adoption du *Règlement numéro 864 imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2016;*
- 10.0.- Adoption du *Règlement numéro 865 imposant un taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2016;*
- 11.0.- Période de questions;
- 12.0.- Levée de la séance.

RÉSOLUTION 2015-12-408

2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2016

Le maire, Martin Ferron, présente le résumé des recettes et des dépenses prévues pour le budget 2016.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2016;

IL EST PROPOSÉ M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2016, tel qu'il appert du document explicatif et intitulé « Budget annuel 2016 - Document explicatif », dont copie est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2015-12-409

3.0.- Adoption du plan triennal des immobilisations 2016-2017-2018

Monsieur le maire, Martin Ferron, présente le plan triennal des immobilisations 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal des immobilisations présente des projets et des investissements pour une somme totalisant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2 065 042 \$ pour l'année 2016.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le plan triennal des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le plan triennal des immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan triennal en immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2016, 2017 et 2018, tel qu'il appert du document intitulé « Programme triennal en immobilisations 2016-2017-2018 », dont copie est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-12-410

4.0.- **Adoption du Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-12-411

5.0.- **Adoption du Règlement numéro 860 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 860 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2016*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-12-412

6.0.- **Adoption du Règlement numéro 861 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux,**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2016

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 861 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2016*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-12-413

7.0.- Adoption du *Règlement numéro 862 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2016*

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 862 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2016*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-12-414

8.0.- Adoption du *Règlement numéro 863 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2016*

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 863 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2016*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-12-415

9.0.- Adoption du *Règlement numéro 864 imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2016*

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 864 imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2016*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-12-416**

**10.0.- Adoption du Règlement numéro 865 imposant une taxe de secteur
pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 865 imposant une taxe secteur
pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2016, tel
que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de
Malartic;

Adoptée.

11.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

Des remerciements de madame la conseillère Catherine Larivière ont
été adressés à l'équipe de gestion pour les travaux entourant la
préparation du budget 2016. Les autres membres du conseil se
joignent à madame Larivière pour ces remerciements.

**RÉSOLUTION
2015-12-417**

12.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 50.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

MARTIN FERRON
MAIRE

Me GÉRALD LA PRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER